CRISTAL_UNION

C'est ensemble
que nous avançons.

Communiqué de presse

45 € la tonne de betteraves à 16° pour 2023

Cristal Union relève son objectif de prix pour la prochaine campagne

Suite à l'annonce de la Cour de Justice de l'Union Européenne, la coopérative Cristal Union se mobilise pour aider ses adhérents à passer le cap. En plus d'un accompagnement technique, dans un contexte de marchés porteurs, Cristal Union propose une rémunération en forte augmentation pour 2023.

Paris, le 27 janvier 2023 – Le 19 janvier, la Cour de Justice de l'Union Européenne a statué, dans le cadre d'une procédure initiée en Belgique, que les Etats membres ne pouvaient accorder de dérogations à l'utilisation de néonicotinoïdes pour les semences de betteraves.

La possibilité d'une dérogation annuelle pendant 3 ans avait été mise en place en 2020 alors qu'une grave épidémie de jaunisse de la betterave avait amputé les rendements betteraviers de 30% en moyenne en France. Elle devait laisser le temps à la recherche de trouver des solutions alternatives efficaces aux néonicotinoïdes.

L'Etat français ayant pris acte de cet arrêt, le calendrier de sortie des néonicotinoïdes est donc finalement avancé d'un an, soit un an de moins pour la recherche. En contrepartie, le ministre de l'Agriculture s'est engagé à mettre en place un dispositif de compensation financière des pertes éventuelles liées à la jaunisse.

Face à cette décision inattendue, Cristal Union s'est immédiatement mobilisé afin d'aider ses agriculteurs- coopérateurs à passer ce cap.

- **Tout d'abord**, en définissant, en relation étroite avec l'interprofession et les pouvoirs publics, **des protocoles de surveillance, d'alerte et de protection des plantes opérationnels pour la campagne à venir**. La lutte contre la jaunisse passera, à court terme, par les applications foliaires en végétation. Les équipes agronomiques de la coopérative préparent d'ores et déjà des plans d'interventions adaptés à chaque région, en tirant parti des situations observées lors de la campagne 2020.

- **Ensuite,** en poursuivant la bonne dynamique de rémunération des betteraves. Pour la prochaine campagne 2023, dans un contexte de marchés porteurs, **Cristal Union annonce un objectif de prix de 45 euros la tonne de betteraves à 16°, en forte augmentation.**

- **Enfin**, Cristal Union continue de contribuer activement à la recherche pour **identifier et développer des solutions de lutte efficaces contre les différents virus de la jaunisse**, avec la conviction que la sélection variétale apportera les meilleurs résultats grâce au travail actif des sélectionneurs.

Olivier de Bohan, Président de Cristal Union : *« Une nouvelle fois, notre agriculture souffre d'une vision idéaliste et d'interdictions dogmatiques. Il existe pourtant un principe de bon sens : pas d'interdiction sans solution ! Alors que toute la filière betteraves-sucre française est mobilisée pour trouver des alternatives aux néonicotinoïdes, cette décision de la Cour de justice européenne a été un coup de massue. Nous savons que l'on aura des solutions à court-moyen terme pour lutter contre la jaunisse de la betterave, mais cela demande un peu de temps. Notre rôle, en tant que coopérative, c'est d'aider nos adhérents à passer ce cap. C'est pourquoi, au-delà d'un accompagnement technique pour définir les meilleurs protocoles*

d'intervention par régions, nous avons pris la décision de relever l'objectif de prix des betteraves de la récolte 2023 à 45 € la tonne à 16°. Dans ce contexte, nous envoyons un signal fort à nos coopérateurs afin de les soutenir et de les encourager à maintenir voire augmenter leurs surfaces de betteraves. »

Xavier Astolfi, Directeur général de Cristal Union : *« Avec cette décision de la Cour de justice, le calendrier de sortie des néonicotinoïdes est avancé d'un an. Cela veut dire un an de moins pour la recherche de solutions alternatives efficaces, mais nous en prenons acte. Nous préférons nous projeter vers l'avenir, agir et aider nos agriculteurs à passer ce cap. La forte amélioration des marchés du sucre et de l'alcool/éthanol observée depuis plus d'un an nous en donne les moyens. L'important, c'est que les agriculteurs continuent à semer des betteraves. Parce que ce sont ces betteraves qui alimentent nos usines pour produire le sucre, l'alcool, le bioéthanol qui contribuent à notre souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique. »*

A propos de Cristal Union :
Le Groupe Cristal Union figure parmi les premiers producteurs européens de sucre et d'alcool. Il est principalement implanté sur le territoire français et réalise une part significative de ses ventes à l'étranger. Le Groupe rassemble plus de 2 000 collaborateurs et 9 000 coopérateurs. Sa gouvernance, son organisation et son fonctionnement reposent sur le modèle coopératif.
https://www.cristal-union.fr

Contact Presse - Agence Shan : Eve-Marie Laporte – 07 76 04 73 48 – em.laporte@shan.fr